

Expertise • Service • Conseil
GERMAIN & LARIN
 notaires et conseillers juridiques



2559, boul. du Curé-Labelle
 Tél. : 450 504-5080
 paulgermainnotaire.com

La loi anti-bâillon

L'Assemblée nationale a adopté la *Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens au débat public* le 4 juin 2009. Il s'agit pour l'instant, du seul mécanisme anti-bâillon en vigueur au Canada.

Wikipédia définit une poursuite-bâillon comme suit :

« Une poursuite stratégique contre la mobilisation publique ou poursuite-bâillon est, en Amérique du Nord, une action en justice visant à entraver la participation politique et le militantisme. Il s'agit le plus souvent d'une poursuite civile pour raison diffamatoire, intentée contre un individu ou un organisme ayant pris parti dans le cadre d'un enjeu public. Le concept inclut également les menaces de poursuite, car le succès d'une telle opération ne découle pas tant d'une victoire devant les tribunaux que du processus lui-même, visant à intimider la partie défenderesse (celle attaquée) ou l'épuiser financièrement dans le but de la réduire au silence. »

L'article 54.1 du Code de procédure civile du Québec résume bien les nouvelles règles : « 54.1. Les tribunaux peuvent à tout moment, sur demande et même d'office après avoir entendu les parties sur le point, déclarer qu'une demande en justice ou un autre acte de procédure est abusif et prononcer une sanction contre la partie qui agit de manière abusive. »

L'abus peut résulter d'une demande en justice ou d'un acte de procédure manifestement mal fondé, frivole ou dilatoire, ou d'un comportement vexatoire ou quérulent. Il peut aussi résulter de la mauvaise foi, de l'utilisation de la procédure de manière excessive ou déraisonnable ou de manière à nuire à autrui ou encore du détournement des fins de la justice, notamment si cela a pour effet de limiter la liberté d'expression d'autrui dans le contexte de débats publics.

Le tribunal peut condamner la personne qui fait une procédure abusive à payer, outre les dépens, des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par une autre partie, notamment pour compenser les honoraires et débours extrajudiciaires que celle-ci a engagés ou, si les circonstances le justifient, attribuer des dommages-intérêts punitifs. »

Enfin ce qui est très intéressant c'est que lorsque l'abus est le fait d'une personne morale ou d'une personne qui agit en qualité d'administrateur du bien d'autrui, les administrateurs et les dirigeants de la personne morale qui ont participé à la décision ou l'administrateur du bien d'autrui peuvent être condamnés personnellement au paiement des dommages-intérêts.

Les poursuites sont de plus en plus nombreuses et les dommages et intérêts élevés. Par exemple, le juge Gary D.D. Morisson, qui entend la cause du propriétaire des résidences Soleil, Eddy Savoie, vient tout juste d'autoriser un amendement à la poursuite, faisant passer les dommages réclamés par Mme Thériault-Martel de 150 000 \$ à 500 000 \$.

Not' Journal

Jean-Guy Joubert • joubert.jeanguy@edprev.com

L'été est fort bien implanté avec les sautes d'humeur de Dame Nature qui fait osciller le thermomètre entre températures caniculaires et très fraîches, et périodes ensoleillées et pluvieuses... Suite aux derniers allègements des mesures gouvernementales, il sera possible cet été de goûter aux joies de festivals en formats allégés, des terrasses et restaurants de nos communautés. À cet effet vous découvrirez dans nos pages les différents festivals, expositions et activités culturelles se tenant dans notre région au cours des prochaines semaines.

Le programme de vaccination massive mis suit son cours avec son objectif de vacciner le plus de personnes possible. Notons que certains groupes d'âge peinent à se relever les manches dans cet effort collectif pour freiner cette pandémie. Rappelons-nous que seul un effort visant à atteindre un seuil d'immunité collective, restreignant la propagation du virus, nous évitera, espérons-le, l'arrivée d'une quatrième vague et ses conséquences à la fin de l'été?

Notre édition de juillet

Le Journal des Citoyens – En page 33, dans le cadre de son vingtième anniversaire, un retour sur certains articles publiés au fil du temps, pour le mois de juillet.

Vous désirez nous soumettre vos articles ou vous impliquer dans votre *Journal* comme collaborateur, chroniqueur ou illustrateur? N'hésitez pas à me contacter à joubert.jeanguy@edprev.com

Espace social – En page 3, tous les détails entourant le retour des activités culturelles à Prévost. En page 5, 24 et 25, dans le cadre du dossier de la rivière du Nord, nous explorons les enjeux liés à la qualité de l'eau du bassin versant. En page 7, un citoyen exprime son point de vue sur Prévost, une ville en devenir. Également en page 7, un témoignage de Monsieur Gleason Thérberge, à l'occasion du décès, le mois dernier, de notre concitoyen prévostois, Monsieur Patrice Savard. En page 8, une histoire de sentiers, ou, une problématique d'usages dans un environnement de conservation à la Forêt Héritage de Sainte-Anne-des-Lacs. En page 9, rencontre avec le député Rhéal Fortin qui nous fait part d'une autre session parlementaire occupée. En page 10, sorties culturelles au théâtre Gilles Vigneault, août, mois de la Femme. Le théâtre vous invite gratuitement, du 1^{er} au 31 août, à venir découvrir 31 artistes féminines en 31 jours. En page 21, dans le cadre de la chronique *Hommage aux aînés de Sainte-Anne-des-Lacs*, madame Manon Germain, artiste peintre, a bien voulu immortaliser

Claude Boyer pour perpétuer le souvenir d'un homme, maître de la politique et citoyen très connu de Sainte-Anne-des-Lacs. En page 22, toujours à Sainte-Anne-des-Lacs, un retour sur la fête nationale et l'adoption de la politique environnementale. En page 26, un portrait de la garderie La fabrique de petits bonheurs, de Sainte-Anne-des-Lacs, qui propose un environnement sous le signe de la nature. En page 27, un point de vue d'un citoyen qui pose la question : « Que sont devenus les Weskarinis, autochtones des Laurentides? » Toujours en page 27, le troisième épisode de la chronique historique relatant les batailles de Québec, 1759-1760, la bataille de Sainte-Foy. En page 29, un retour en force du Festival des Arts de Saint-Sauveur (FASS) pour sa 30^e édition. En page 31 et 32, nos sorties culturelles virtuelles et en cinéma. En page 32, un article sur monsieur Kinya Ishikawa, fondateur de la plus grande exposition-vente de céramique en Amérique du Nord, les 1001 Pots, qui s'est vu décerner le titre de compagnon de l'Ordre des arts et des lettres du Québec. Cette exposition de céramistes qui a débuté en 1988 a contribué au succès de centaines d'artisans et d'artistes et a permis à la céramique québécoise de rayonner à l'échelle internationale. En page 33, un retour sur les éditions passées de juillet avec des cartes postales du siècle dernier qui permettent de faire des parallèles avec des dossiers, des activités et des événements d'aujourd'hui; et un retour sur la fête nationale de 2003. En page 34, dans notre chronique *Personnalité du mois*, un portrait de monsieur Patrice Desmeules, de la compagnie HydroponiquePro de Prévost.

Politique municipale – Suivez la chronique de la mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs en page 23. Suivez les Échos du conseil de Prévost en page 6, de Piedmont en page 20, de Sainte-Anne-des-Lacs en page 21.

Bon été, bonne lecture, prudence, respect des règles sanitaires, pour le bien-être de tous!

Journal des citoyens

Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs
 www.journaldescitoyens.ca

Mission :
 Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

AVIS :
 Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises
 C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
 Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :
 Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
 redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances :
 Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
 sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :
 Jean-Guy Joubert (président joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca), Jacinthe Laliberté (vice-présidente), Carole Bouchard (secrétaire), Sophie Heynemand (trésorière), Benoît Guérin, Odette Morin, Diane Braut, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Anthony Côté, Yvan Gladu et Marc-André Morin.

Révision des textes :
 Gleason Thérberge, Monique Ménard, Louise Guertin et Jean-Guy Joubert.

Journalistes :
 Émilie Corbeil : emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca
 Jacinthe Laliberté : jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca
 Noa Garcia-Ahmad : noa@journaldescitoyens.ca

Webmestre :
 Alain Boisclair : info@alainboisclair.com

Facebook : journaldescitoyens

Direction artistique et infographie : Carole Bouchard

Représentante publicitaire :
 Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
 lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : TC Transcontinental

Tirage certifié : 11 000 exemplaires

Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :
 - Bibliothèque nationale du Québec
 - Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens
 Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

AMECQ Culture et Communications Québec

Tirage certifié AMECQ

788, rue Shaw, Prévost



Tél. : 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle 2021

L'assemblée générale annuelle de la Maison d'entraide de Prévost aura lieu le mardi 26 octobre, à 16h 30.

Elle se tiendra à la Maison d'entraide de Prévost, située au 788, rue Shaw à Prévost. Seuls les membres en règle pourront y assister.

Ordre du jour

- 1- Présences
- 2- Ouvertures de l'assemblée
- 3- Mot de bienvenue de la présidente
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 octobre 2020
- 6- Rapport d'activités
- 7- Bilan financier
- 8- Nomination d'un vérificateur-comptable
- 9- Ratification des actes des administrateurs
- 10- Élections (s'il y a lieu) : 4 postes d'administration viennent en élection
- 11- Nomination d'un(e) président(e) d'élection
- 12- Nomination d'un(e) secrétaire

- 13- Nomination d'un(e) scrutateur(trice)
- 14- Présentation du nouveau conseil d'administration
- 15- Levée de l'assemblée

Cartes de membres 2020-2021

Les cartes de membres 2021-22, au coût de 5 \$, seront disponibles au bureau de la coordonnatrice, du **21 septembre au 15 octobre**. Aucune carte ne sera émise après cette date.

Mise en candidature

L'assemblée générale annuelle de la Maison d'entraide aura lieu le **mardi 26 octobre prochain à 16h 30**. Quatre postes d'administrateurs seront ouverts.

Pour les personnes désireuses de soumettre leur candidature, vous avez jusqu'au 25 septembre 2021 pour faire parvenir au bureau de la coordonnatrice une lettre de motivation et un curriculum vitae. Après cette date, aucune candidature ne sera admissible.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous www.maisonentraideprevost.org

PARTICIPATION CITOYENNE

SAINTE-ANNE-DES-LACS – Séance de consultation et d'information le 19 août prochain, au Centre communautaire qui portera sur différents projets de règlements : l'implantation et l'architecture des remises et des abris temporaires; la garde des poules sur des lots restreints; et l'exclusion de milieux sensibles de la superficie minimale de tous lots destinés à la construction. - **page 21**

PRÉVOST – Jeudi 15 juillet, rencontre virtuelle : le plan directeur de mobilité durable et active de Prévost. Afin d'assurer le développement harmonieux de son territoire et de faire face à de nombreux défis de mobilité et de développement durable la Ville déterminera ses orientations pour l'horizon 2035 et invite le grand public à lui faire part

de ses idées. – Les citoyens sont invités à remplir un sondage en ligne afin de proposer ses idées pour une **Politique de la famille et des aînés**. – À la fin août se tiendra une consultation publique qui concerne le règlement qui autorisera la construction du **Pôle du savoir**. Tous les citoyens de la Ville pourront y donner leurs opinions. - **pages 6 et 17**

PIEDMONT – Actualisation de l'inventaire des propriétés sur le territoire de la Municipalité – Il s'agit d'une auto-évaluation; les propriétaires sont invités à remplir un questionnaire afin de procéder à la mise à jour du dossier d'évaluation de sa propriété (améliorations, rénovations et/ou ajouts apportés à l'immeuble au cours des neuf dernières). - **page 20**

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry